

**DEMANDEUR :**

Parc Eolien de Saint-Ygeaux  
 SARL - Société du Groupe Valeco  
 SIREN : 835 054 651  
 188 – Rue Maurice Béjart  
 34000 MONTPELLIER  
 Matthieu BIRBA – Chef de projet  
 04.67.40.74.00

## 6. DOCUMENTS RELATIFS À L'URBANISME

**PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX**

188, rue Maurice Béjart, CS 57392 – 34184 MONTPELLIER cedex 4 – France  
 Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05 - [www.groupevaleco.com](http://www.groupevaleco.com)  
 SAS au capital de 8 485 422 € - Siret n° 421 377 946 000 23 – RCS Montpellier 1999 B 28

**ASSOCIES**

DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL





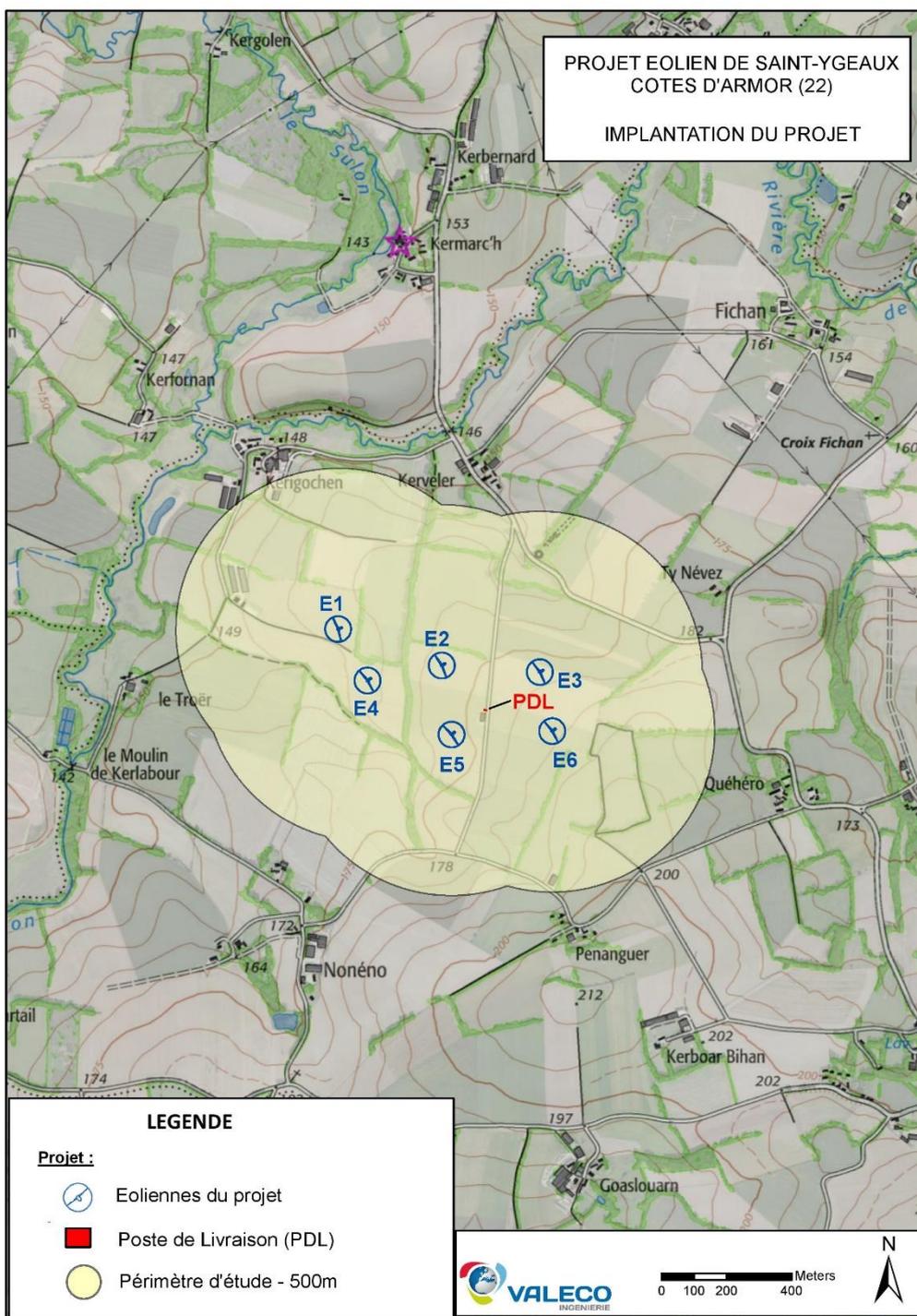
# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>1. NOTICE DESCRIPTIVE .....</b>	<b>4</b>
1.1. Etat initial du terrain et de ses abords .....	4
1.2. Partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement .....	6
<b>2. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>3. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES .....</b>	<b>15</b>
<b>4. PLAN EN COUPE .....</b>	<b>18</b>
<b>5. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET .....</b>	<b>22</b>
<b>6. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE</b>	<b>23</b>
<b>7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN .....</b>	<b>24</b>
<b>8. CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME .....</b>	<b>25</b>
<b>9. ANNEXE.....</b>	<b>26</b>

# 1. NOTICE DESCRIPTIVE

## 1.1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet de parc éolien de Saint-Ygeaux est situé dans la région Bretagne, dans le département des Côtes d'Armor et plus particulièrement au sein de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Il est localisé sur le territoire communal de Saint-Ygeaux.



Le projet se situe à l'Ouest du massif armoricain, dans le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem qui appartient à la famille des « Paysages cultivés avec talus ». L'analyse montre qu'une majorité des territoires sont dédiés à l'agriculture, qui est dominée par la polyculture et l'élevage (maïs, grain fourrage, céréales ; élevage bovin laitier et viande). Le parcellaire s'insère dans une ancienne trame bocagère plus ou moins conservée selon les secteurs. La zone est donc assez peu urbanisée et possède un caractère paysager à dominante rurale, ponctué par les bourgs et hameaux dispersés du bocage.

Le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem est constitué de vallonements amples traversés par des cours d'eau sinueux. La zone d'implantation potentielle se situe en situation topographique intermédiaire à une altitude moyenne d'environ 170m.



Les éoliennes seront facilement accessibles en raison des nombreux chemins communaux présents sur la zone. Des pistes temporaires pourront être créées durant la phase de travaux pour faciliter l'installation des éoliennes. Ces pistes seront définies afin d'assurer, une minimisation des travaux, une intégration paysagère et une minimisation de l'impact sur le milieu naturel.



Ainsi, au total, ce sera environ 5 281 m<sup>2</sup> de surface utilisée dans le cadre du projet pour la mise en place des éoliennes (fondations, pistes, plateformes de chantier, poste de livraison...). Une fois le chantier achevé, les plateformes de montage et largeur de piste seront réduites afin de diminuer l'emprise au sol du projet à 2147m<sup>2</sup>.

## 1.2. PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet de parc éolien de Saint-Ygeaux est localisé sur la commune de Saint-Ygeaux (22) dans le département des Côtes-d'Armor.

Il sera constitué de 6 éoliennes et d'un poste de livraison. Les éoliennes seront implantées selon une ligne d'axe Nord-Est/Sud-Ouest.

Chaque éolienne aura une puissance nominale comprise entre 2000 kW et 2500 kW et produira en une année entre 30 000 000 kWh et 37 500 000 kWh, soit l'équivalent de la consommation de 45 000 personnes, hors chauffage.

Les éoliennes envisagées sont constituées d'un rotor compris entre 100 et 114 m de diamètre, positionné au bout d'un mât compris entre 75 et 80 m (soit une hauteur totale maximale de 80 m).

L'électricité produite par les éoliennes sera acheminée via des câbles souterrains enfouis sous les pistes existantes jusqu'à un poste de livraison contenant les cellules électriques de protection, comptage et couplage au réseau public. Le raccordement au réseau sera lui aussi réalisé en souterrain depuis ce poste de livraison jusqu'à un poste source choisi par le gestionnaire du réseau (ERDF).

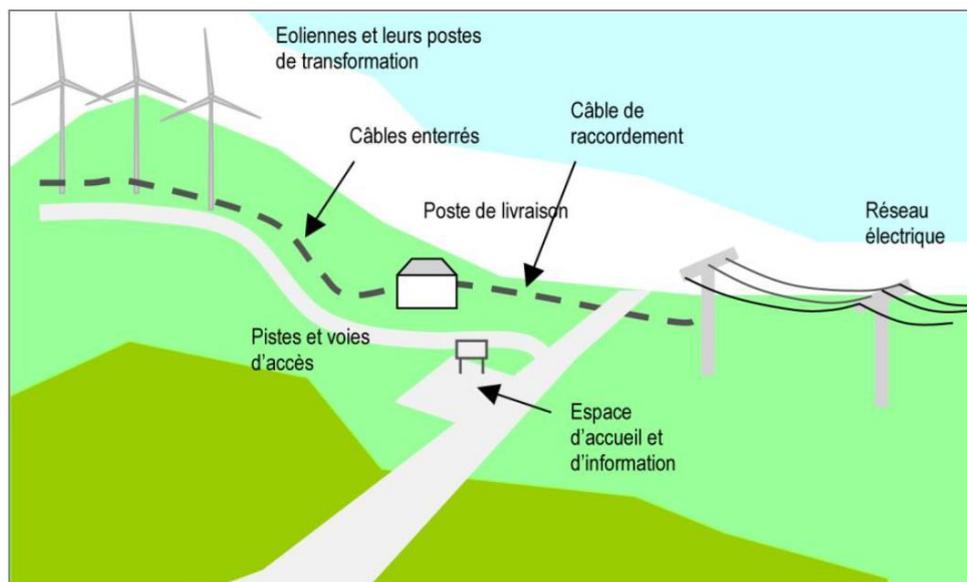
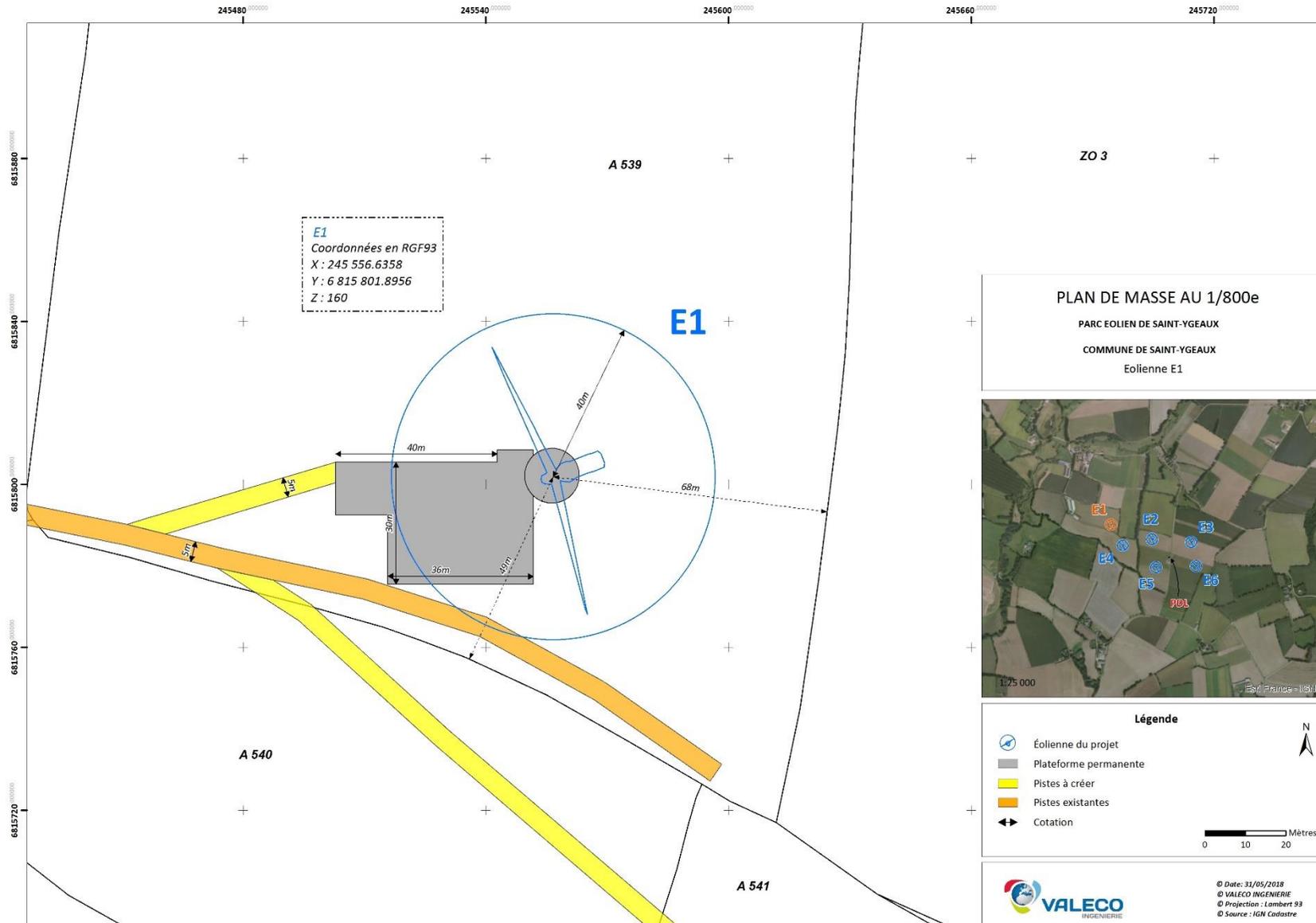
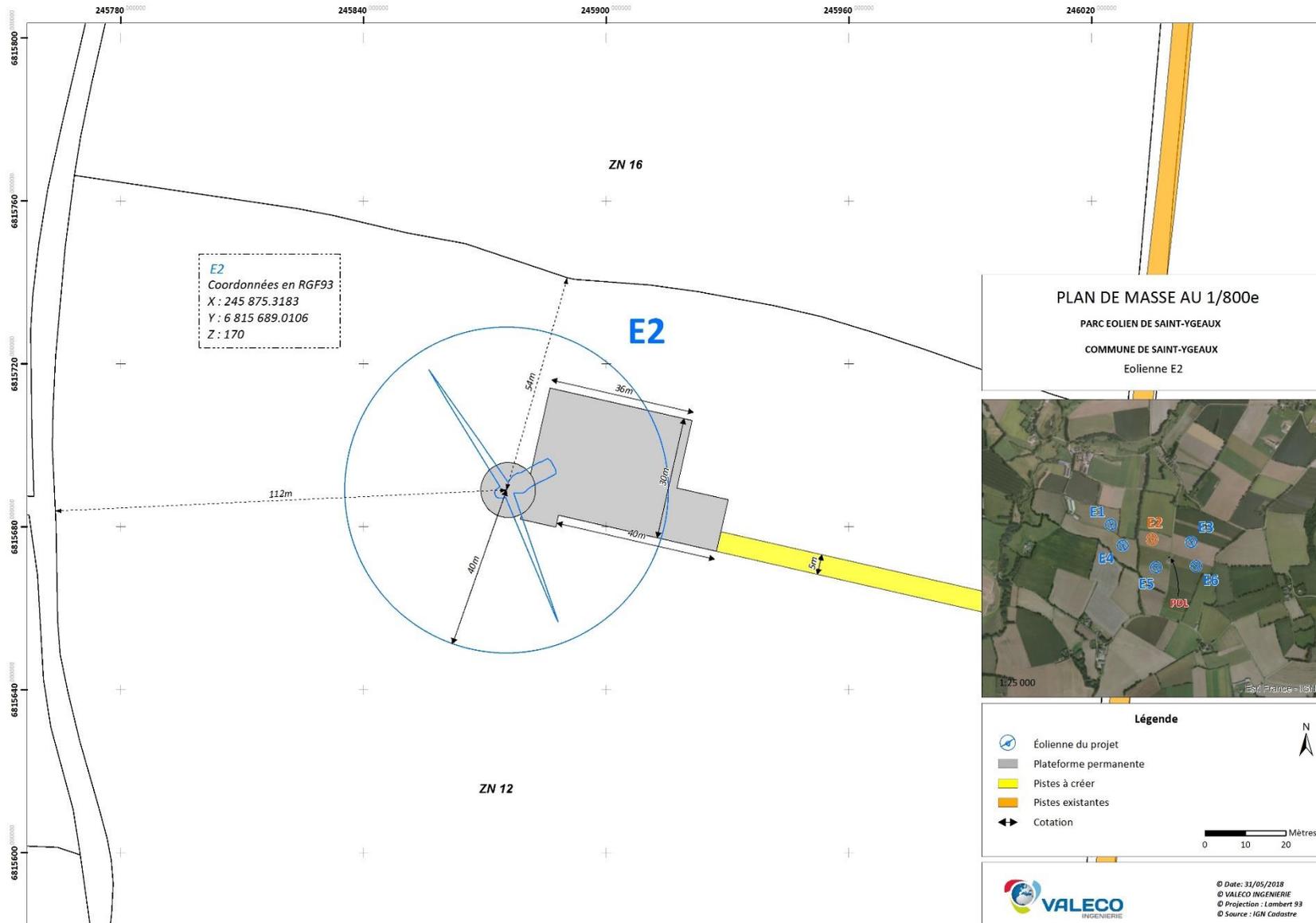


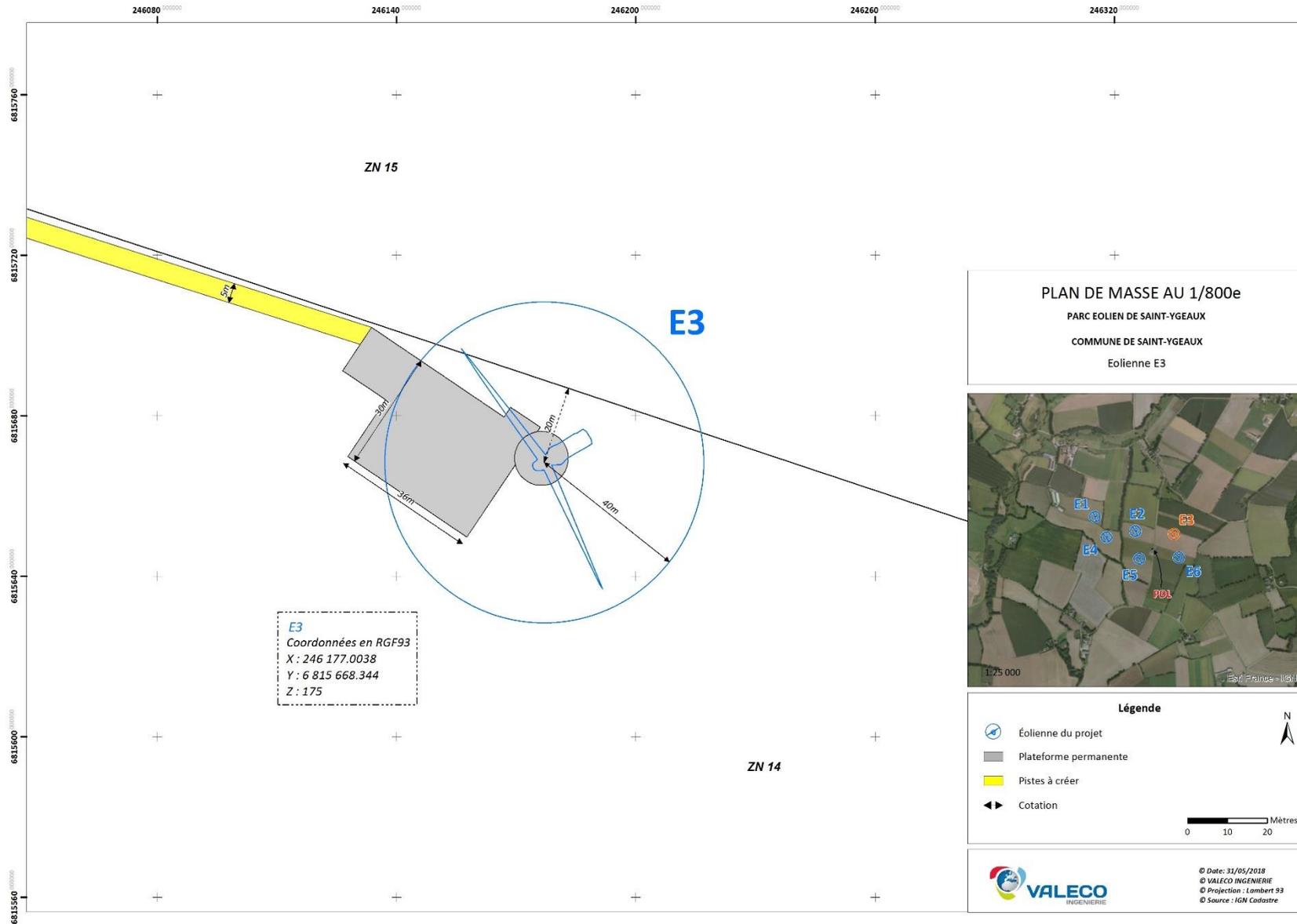
Schéma électrique d'un parc éolien

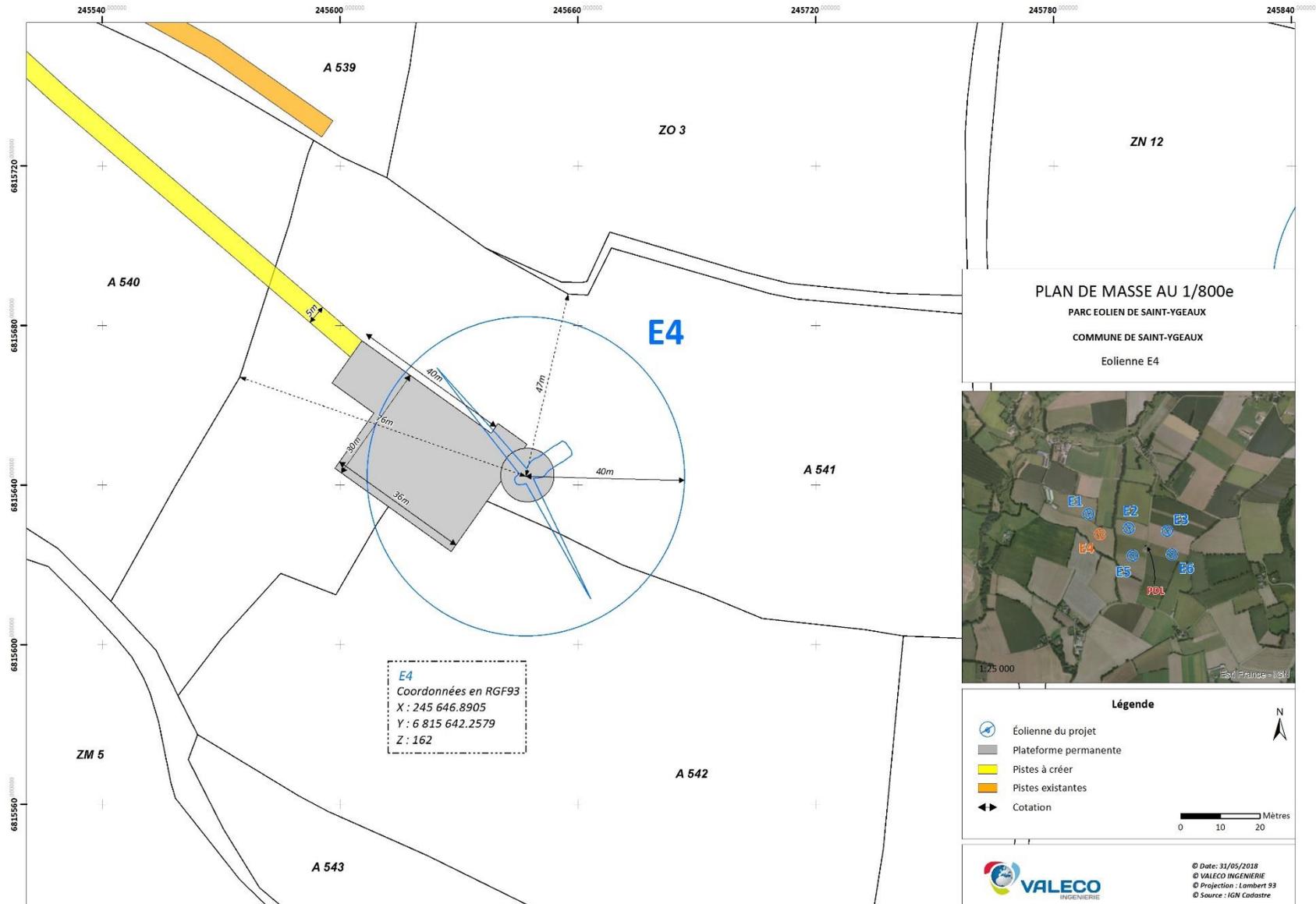
# 2. PLAN DE MASSE DES CONSTRUCTIONS



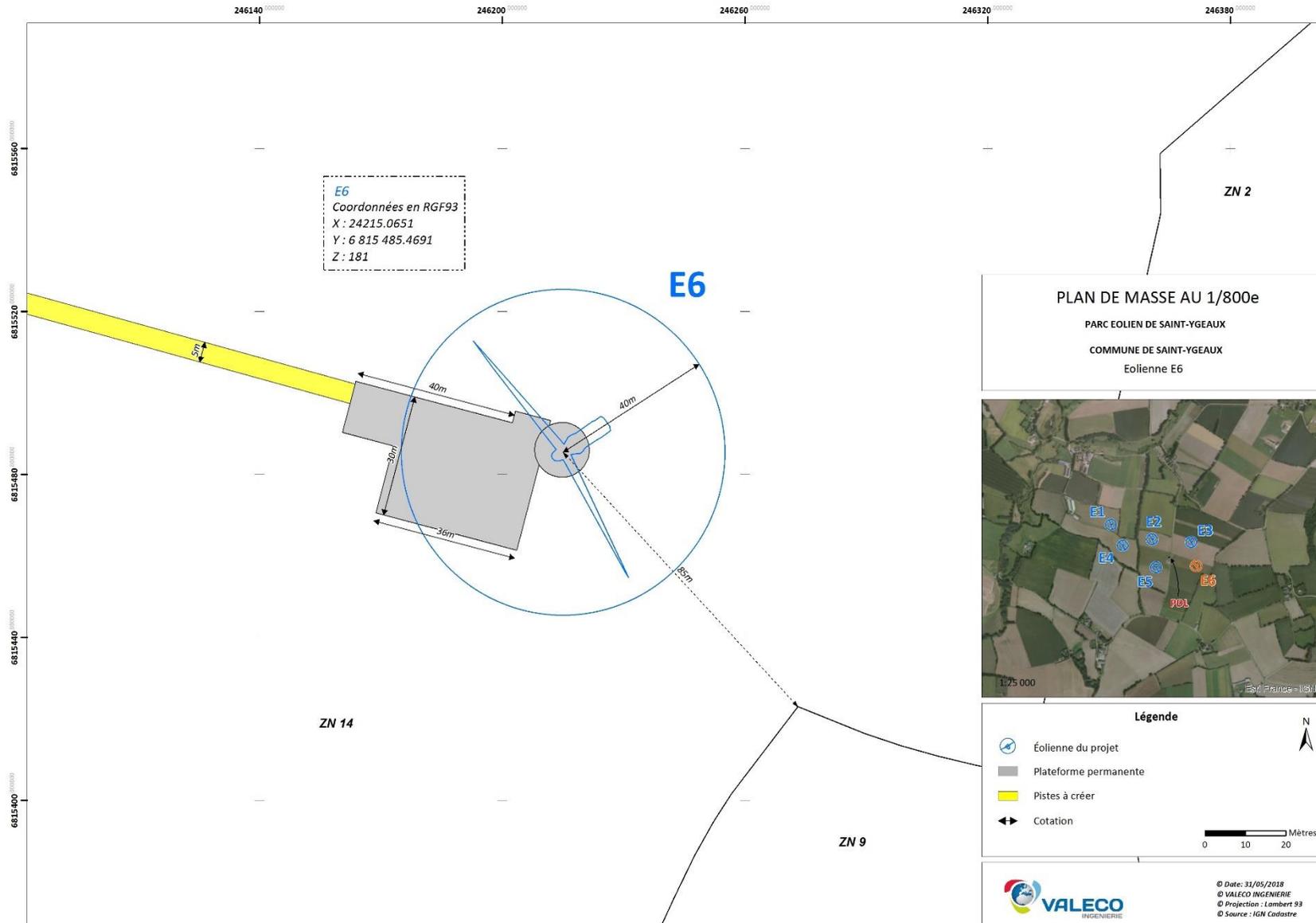












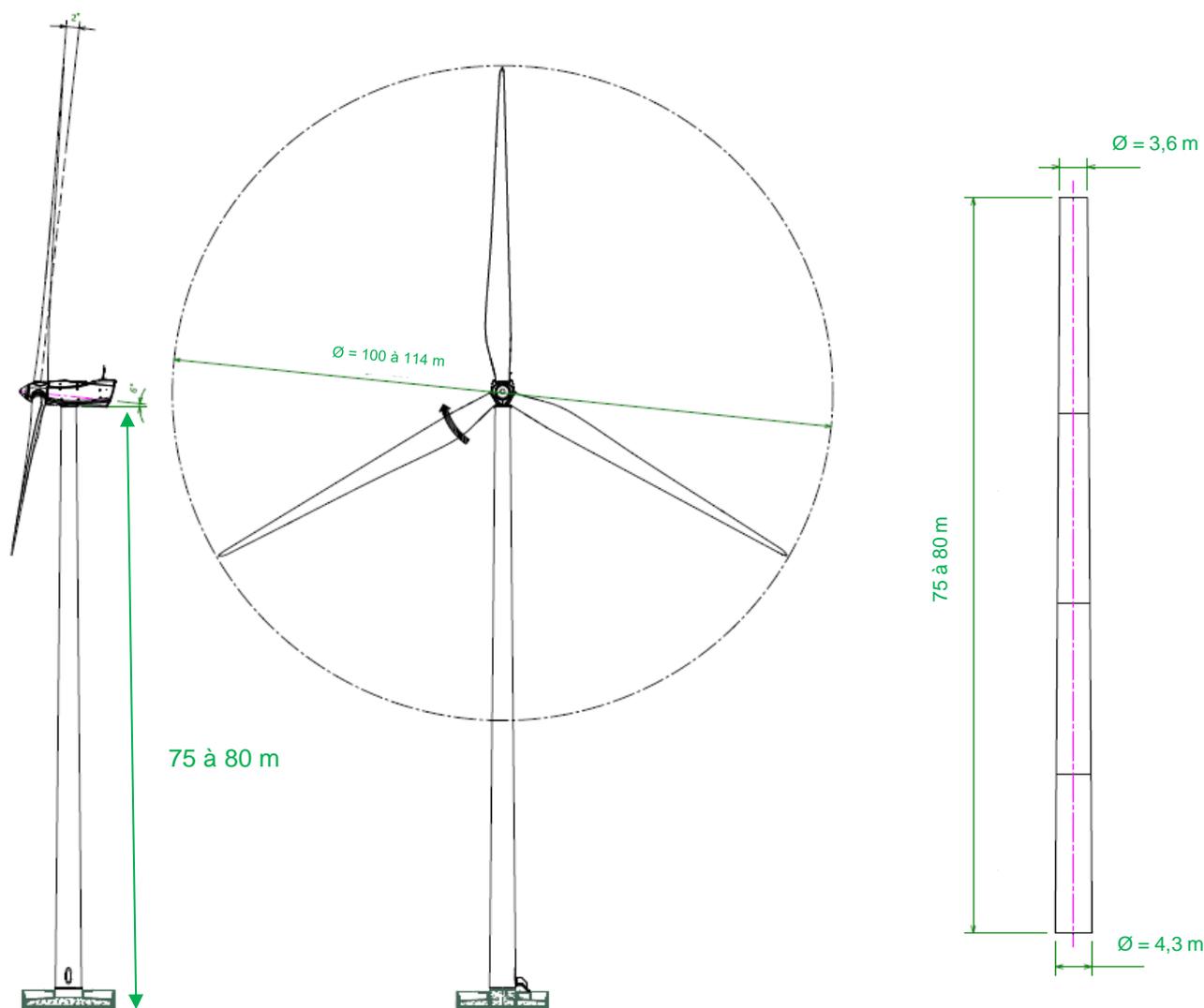


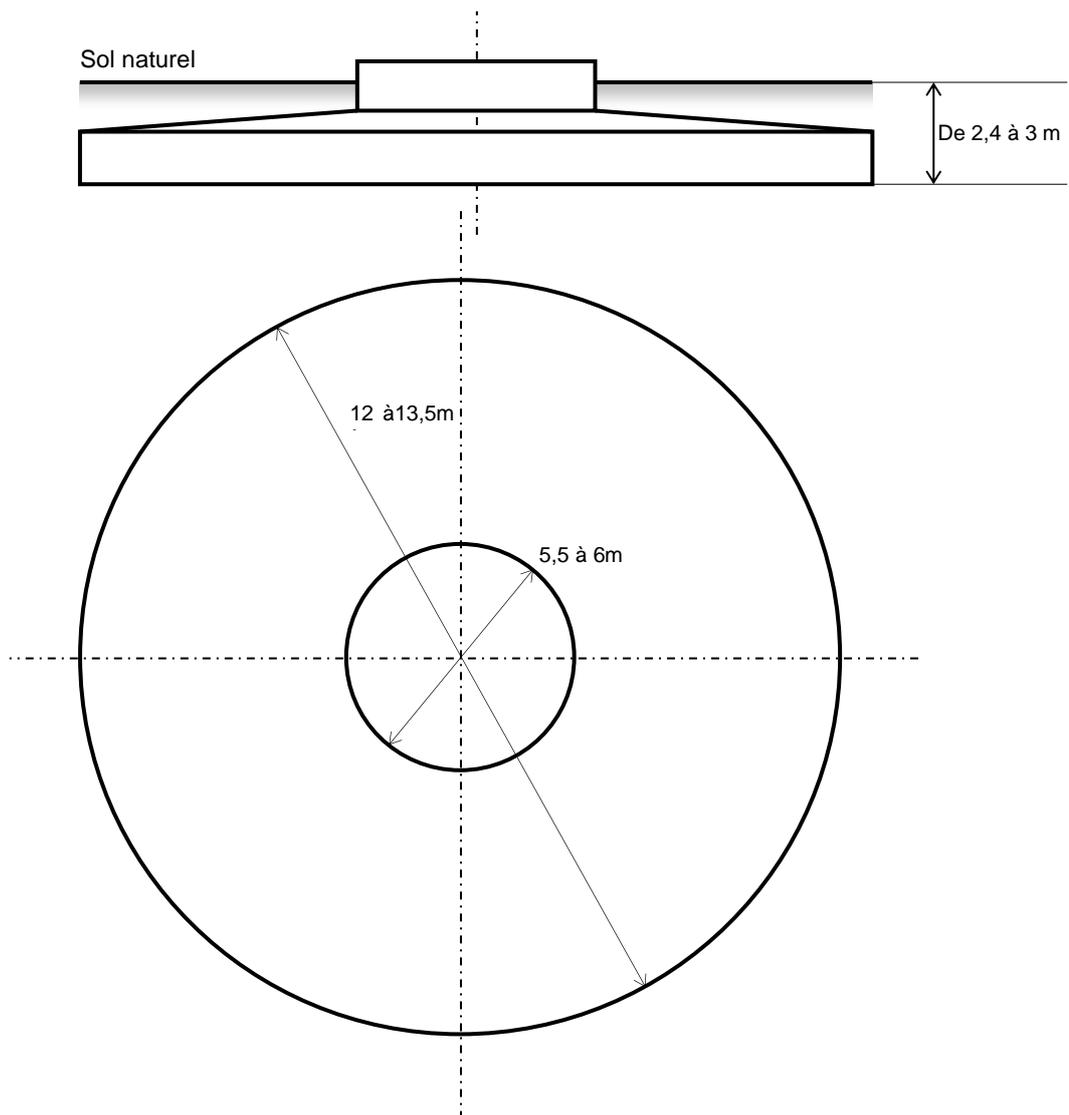
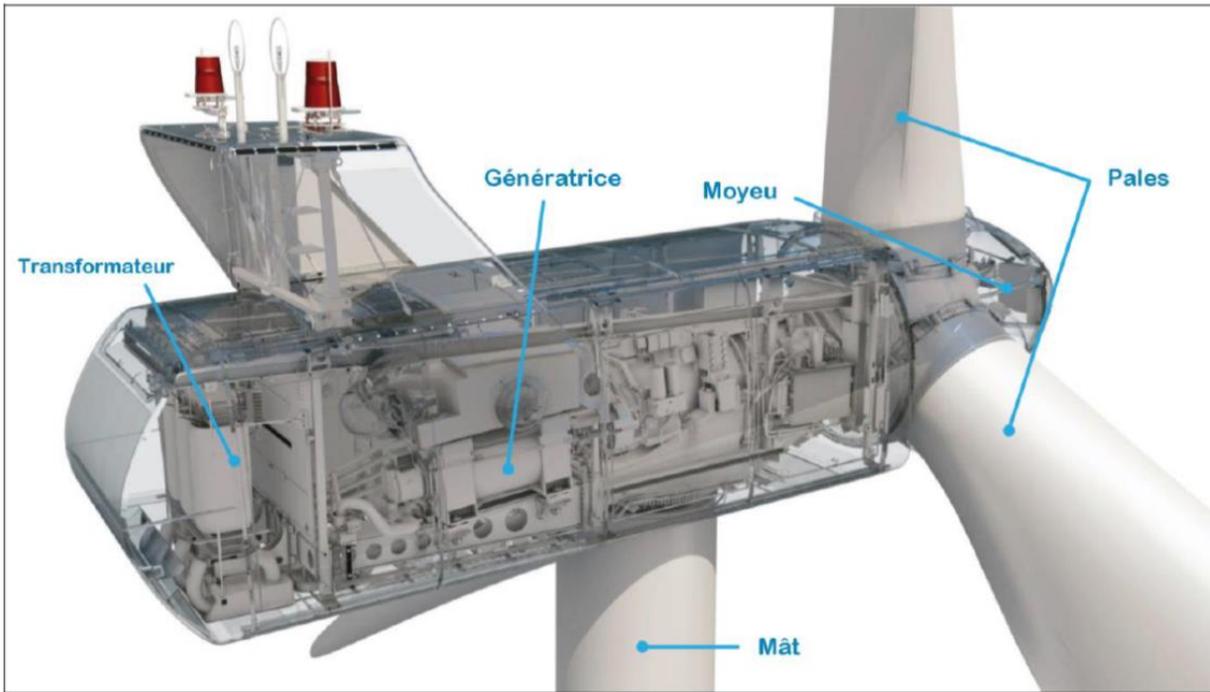
### 3. PLAN DES FAÇADES ET DES TOITURES

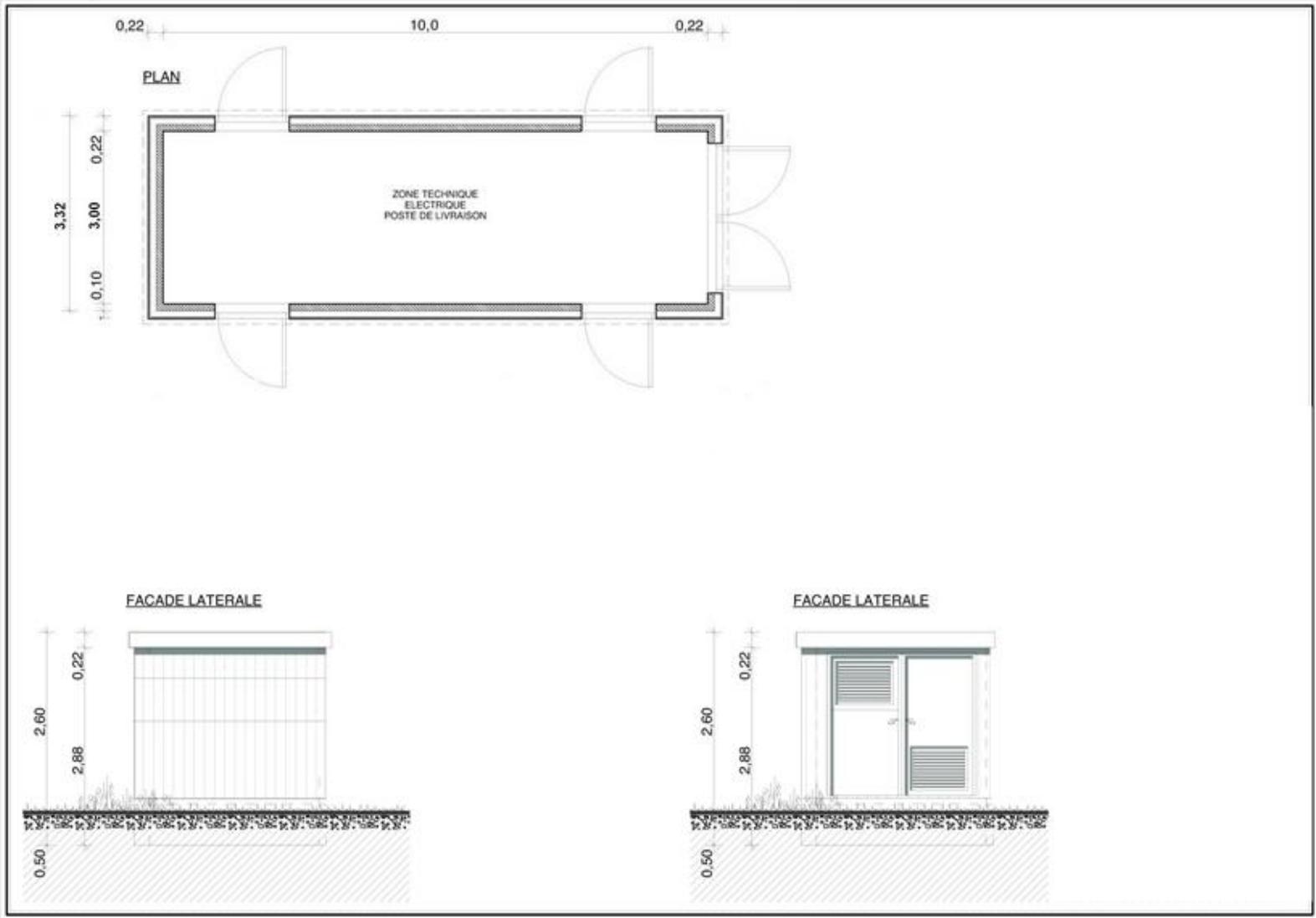
Les plans des éoliennes ainsi que de leurs fondations et le poste de livraison sont fournis ci-dessous.

Compte tenu des évolutions des technologies et des différents fournisseurs d'éoliennes il a été retenu 4 modèles :

	Puissance (kW)	Mât (en m)	Pâles (en m)	Hauteur totale (en m)
V100	2,2	80	50	130
LTW101	2	80	50,5	130,5
V110	2,2	80	55	135
G114	2,5	75	57	132





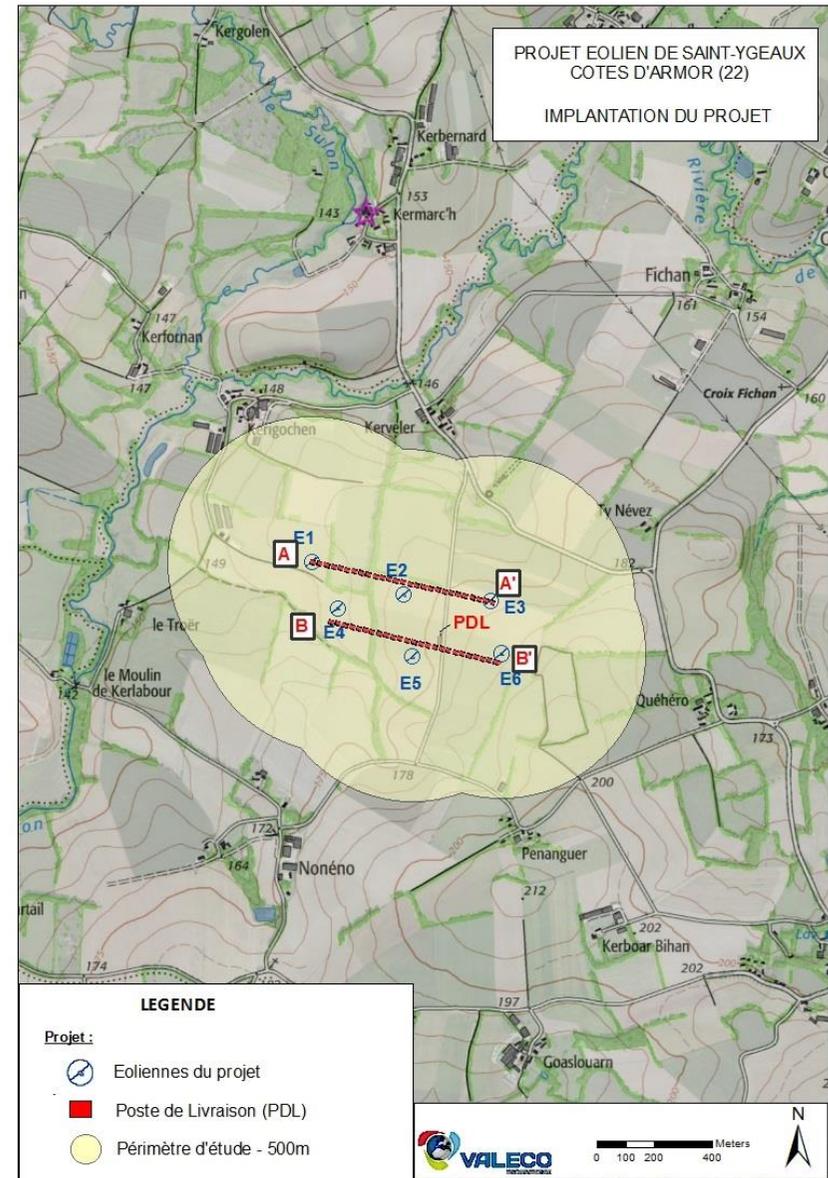


## 4. PLAN EN COUPE

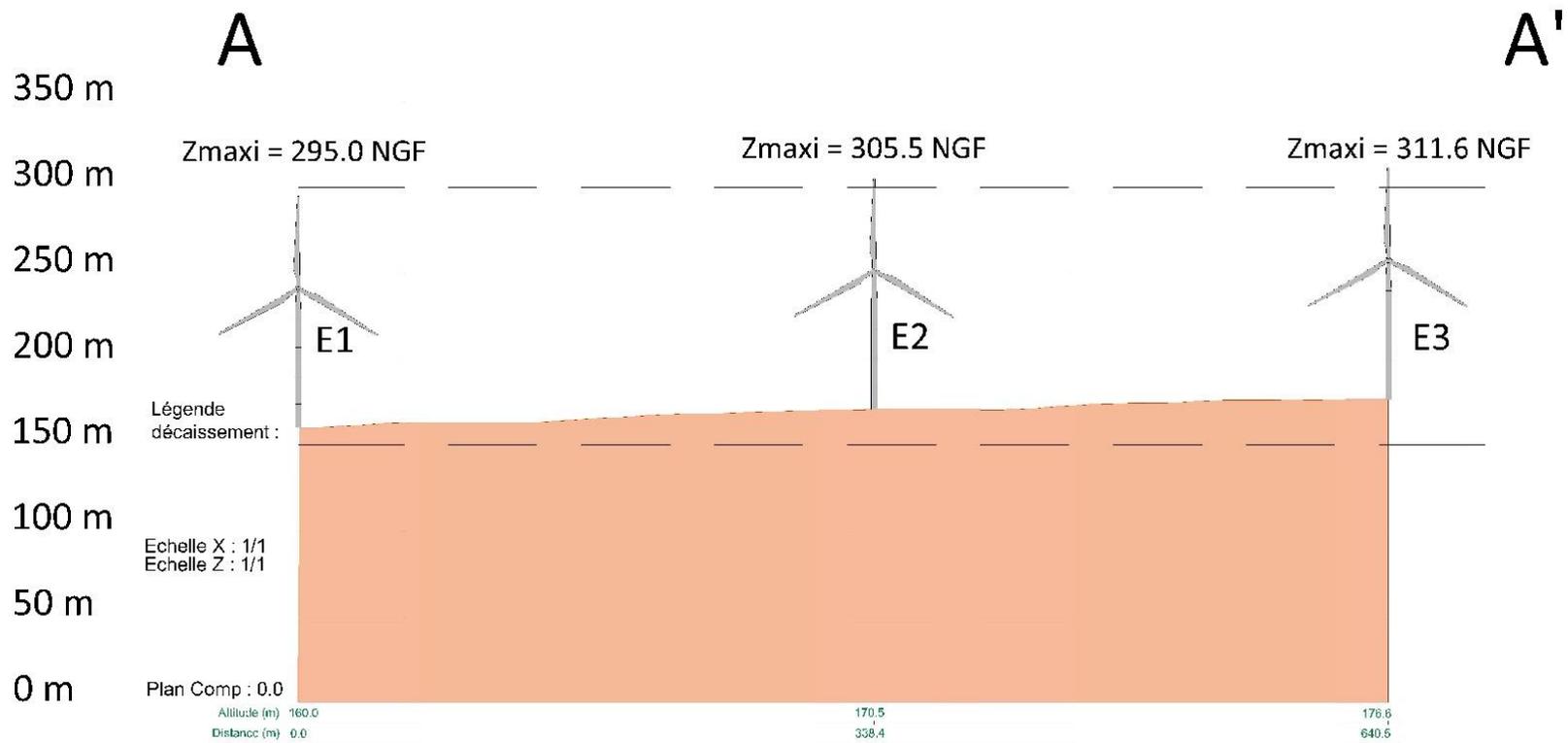
Le plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain est fourni ci-après.

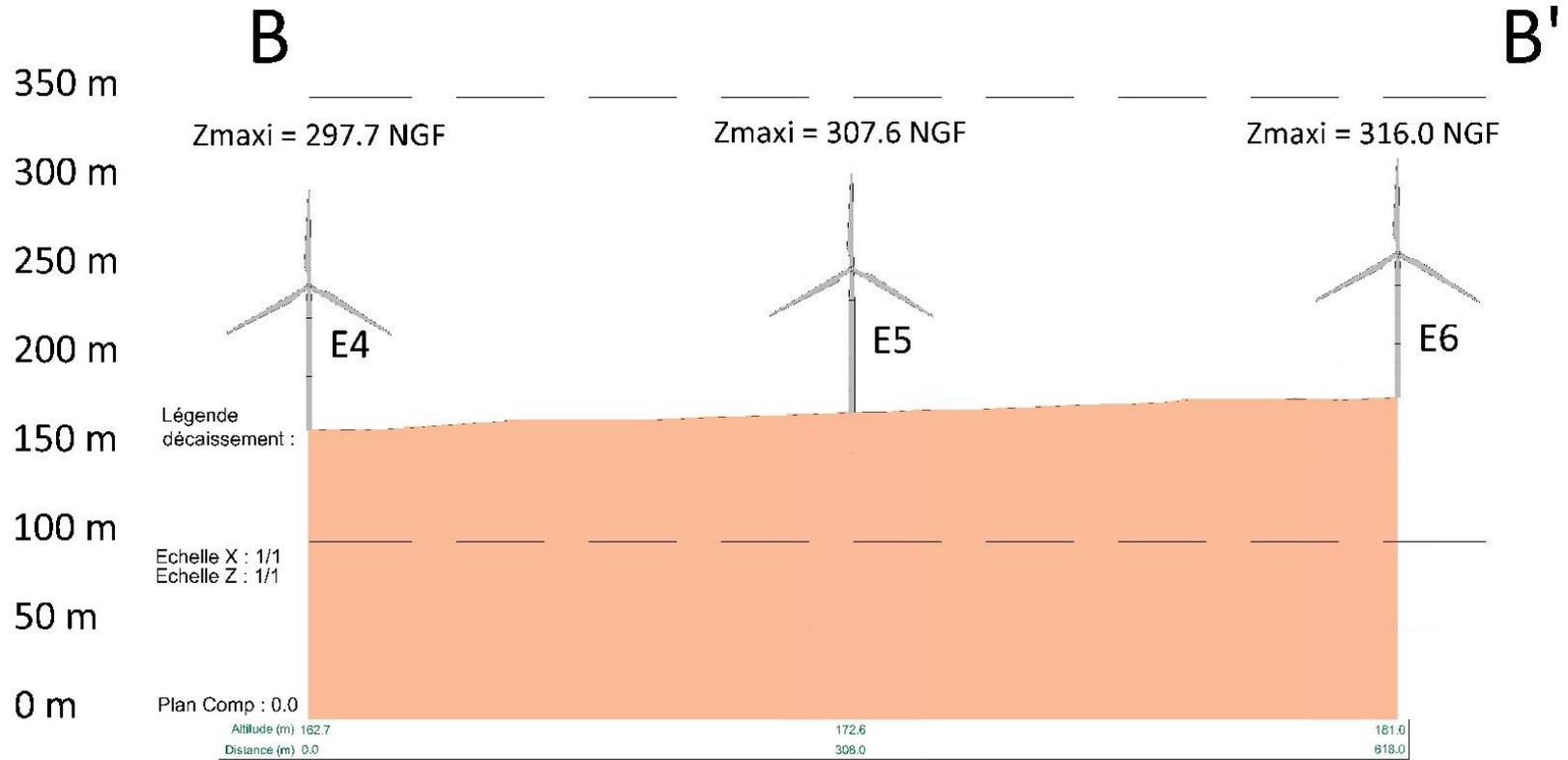
Une coupe a été réalisée, permettant de suivre le profil des éoliennes et des PDL (poste électrique)

Le tableau ci-dessous détaille les altitudes au sol et sommitales de chaque éolienne ainsi que du poste de livraison.



Eoliennes	E_L93	N_L93	WGS84		Z (m)
			Latitude	Longitude	
E1	245556,6358	6815801,896	48°17'1.1454" N	3°7'56.4834" O	160
E2	245875,3183	6815689,011	48°16'58.3007" N	3°7'40.6394" O	170
E3	246177,0038	6815668,344	48°16'58.3907" N	3°7'25.9651" O	175
E4	245646,8905	6815642,258	48°16'56.2170" N	3°7'51.5154" O	162
E5	245905,4478	6815474,603	48°16'51.4524" N	3°7'38.3750" O	171
E6	246215,0651	6815485,469	48°16'52.5806" N	3°7'23.4358" O	181
PDL	246007,1088	6815550,943	48°16'54.1729" N	3°7'33.7436" O	175





## 5. DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET

La planche suivante est issue de l'étude paysagère réalisée dans le cadre de l'étude d'impact du projet par le paysagiste AEPE Gingko.



A observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

## 6. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

La planche suivante est issue de l'étude paysagère réalisée dans le cadre de l'étude d'impact du projet par le paysagiste AEPE Gingko.



A observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

## 7. PHOTOGRAPHIE SITUANT LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

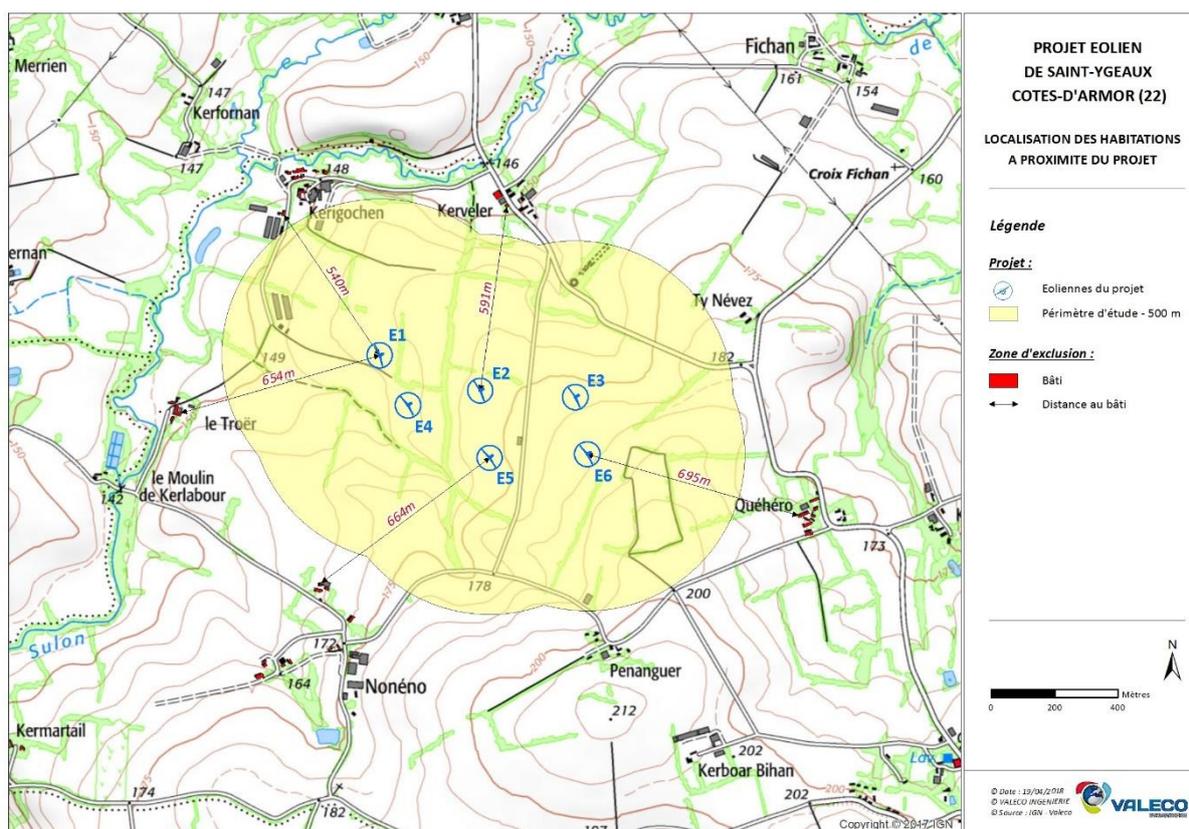


A observer à 35 cm de distance, pour restituer le réalisme de la prise de vue

## 8. CONFORMITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

La commune de Saint-Ygeaux est actuellement soumise à un règlement national d'urbanisme (RNU). Les installations prévues se situent à plus de 500 mètres des habitations, le projet est donc conforme au règlement en vigueur.

Ci-dessous le plan des distances aux habitations.



Une attestation signée indiquant la compatibilité du projet aux règles d'urbanisme en vigueur sur la commune est présente en ANNEXE 1.

## 9. ANNEXE

### ATTESTATION

Je soussigné Monsieur Erick Gay, Gérant de la Société PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX, société à responsabilité limitée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 835 054 651 RCS MONTPELLIER,

ATTESTE que le PARC EOLIEN DE SAINT-YGEAUX est compatible aux règles d'urbanisme de la commune de Saint-Igeaux.

Aucun document d'urbanisme n'existe à ce jour sur la commune de Saint-Igeaux. Les règles nationales d'urbanisme (RNU) sont donc les seules règles d'urbanisme en vigueur sur son territoire. L'article L111-1-2 du code de l'urbanisme prévoit notamment que les constructions ou installations nécessaires à des équipements collectifs peuvent être implantées en dehors des parties actuellement urbanisées des communes.

L'implantation des éoliennes entre donc dans ce cadre, puisque l'énergie produite n'est pas destinée à une autoconsommation.

Le projet de parc éolien est compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de Saint-Igeaux.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Montpellier le 18/04/2018



